

# Le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier. Les Vallées catalanes du Tech et du Ter : un projet à l'échelle territoriale transfrontalière

**Aurélia Greiveldinger**

Animatrice de l'architecture et du patrimoine.  
Responsable du Pays d'Art et d'Histoire

Tout nouveau Pays d'Art et d'Histoire, les Vallées catalanes du Tech et du Ter ont pour particularité d'être le premier territoire labellisé par le ministère français de la Culture et de la Communication sur la base d'un périmètre et d'un projet transfrontalier. Ce projet est également inédit et innovant dans le choix du fonctionnement du Service de l'architecture et du patrimoine reposant sur un Groupement européen de coopération territoriale (GECT), un outil encore récent (2007), et par conséquent peu utilisé pour porter un projet culturel en milieu rural.

Marqué par ce label, pensé et inventé en France et qui ne connaît pas son équivalent en Espagne et en Catalogne, ce Pays d'Art et d'Histoire d'un nouveau genre sera à la fois un terrain d'expérimentation pour le réseau national français dans une perspective d'évolution du label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » vers les Pays, mais également un laboratoire pour le projet de développement territorial.

Laboratoire, il le sera également pour l'Eurodistrict de l'Espace Catalan Transfrontalier dans la mise en oeuvre concrète d'une réflexion sur l'aménagement du territoire et la valorisation de l'architecture et du patrimoine. En effet, il devra tenter de lever les freins liés aux différences culturelles qui persistent dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'architecture, particulièrement imprégnés des conceptions et des politiques nationales respectives.

Cette situation suppose de traiter toute problématique et tout projet à cette échelle. Elle implique également de croiser les sources, les méthodes, les cadres politiques, sociaux, institutionnels pour mener une réflexion véritablement transfrontalière. Il faut pour cela travailler autour des habitudes et automatismes et sur les représentations réciproques.

Une question d'autant plus ardue qu'il s'agit de construire un projet pour les habitants qui réponde à leurs attentes, ce qui représente un grand défi. En effet, le sujet tel qu'il est posé commande de bien comprendre au préalable la population ainsi que ses espoirs. Il commande également de bien poser une stratégie globale qui pourrait lui être adressée. L'objectif à ce niveau ? une meilleure qualité de vie dans un environnement préservé et un « mieux vivre ensemble ».

Le projet de candidature au label a émergé dès la fin les années quatre-vingt-dix en Vallespir. Ce premier projet contemporain d'une autre candidature également dans le département des Pyrénées- Orientales avait vu

la labellisation en 1999 de son concurrent le Pays d'Art et d'Histoire La Vallée de la Tet (Conflent) alors Pôle d'économie du patrimoine. Abandonné, le projet vallespirien est relancé en 2006 par le Pays Pyrénées-Méditerranée. Ce dernier, dont le territoire s'étend sur la vallée du Tech, est un pays dit « Loi Voynet » et à ce titre est un acteur du développement local<sup>1</sup>. Chargé par les collectivités de mettre en place des stratégies de développement et de valorisation des initiatives locales, le Pays Pyrénées-Méditerranée avait entrepris de développer des candidatures par micro-territoires tels le patrimoine mondial pour les Albères (en transfrontalier) et le Pays d'Art et d'Histoire pour le Vallespir.

Jusqu'en 2008, le projet est strictement français et reprend les limites du premier projet. Cependant, dès cette première version du dossier de candidature, le projet de développement culturel met en avant l'ancrage transfrontalier et la nécessité de travailler par-delà la frontière. À tel point que l'idée de faire la proposition d'une candidature transfrontalière a émergé et avec les encouragements de l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à secteur sauvegardé et protégé<sup>2</sup> et la validation du ministère de la culture et de la communication par la voix de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon<sup>3</sup>, le projet a pu prendre cette nouvelle direction.

L'extension du territoire s'est ainsi faite en privilégiant le partenariat avec un regroupement de communes et des communes avec lesquelles des échanges et des projets préexistaient. C'est ainsi que fort des relations entre les maires de Prats-de-Mollo-La-Preste et de Camprodon, le projet a intégré les communes de la Mancomunitat de la Vall de Camprodon et Sant Joan de les Abadesses. Les communes françaises de la vallée de la Rome (L'Albère, Les Cluses, Le Perthus) ayant elles aussi au même moment souhaitées rejoindre le projet, elles furent également intégrées à la candidature.

<sup>1</sup> Dossier de candidature du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier des Vallées Catalanes du Tech et du Ter (2 volumes), Pays Pyrénées-Méditerranée, 2009. Le volume 1 est en téléchargement sur le site Internet du Pays Pyrénées-Méditerranée :

[www.payspyreneesmediterranee.org](http://www.payspyreneesmediterranee.org).

<sup>2</sup> L'association regroupe les élus en charge des communes ou communautés de communes bénéficiant de ces différents dispositifs. Voir [www.an-patrimoine.fr](http://www.an-patrimoine.fr)

<sup>3</sup> Voir [www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Languedoc-Roussillon](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Languedoc-Roussillon).

En novembre 2009, au moment du passage devant le Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, c'est ainsi 30 communes catalanes du nord et du sud qui présentent en français et en catalan leur candidature au ministère de la Culture et de la Communication à Paris. Elles devenaient ainsi les premières candidates puis lauréates transfrontalières avec le soutien actif et inédit du Sous-Préfet de Céret et en présence d'un représentant de la Casa de la Generalitat de Paris.

La labellisation fut formalisée en mai 2010 par la signature de la convention à 10 ans entre le territoire et le sous-préfet de Céret, représentant l'État et le préfet de la Région Languedoc-Roussillon créant ainsi le premier Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier, et l'unique encore à ce jour en 2012<sup>4</sup>.

En s'engageant ensemble dans un projet de développement territorial à long terme basé sur leurs patrimoines, l'ensemble des acteurs, avait la conscience que ce développement passe par un projet global et collectif, reconnu pour sa qualité, afin de mieux fédérer les partenaires et favoriser l'adhésion de tous, notamment des habitants. Ce pari, ils l'ont voulu avec des communes qui partageaient les mêmes difficultés et questionnements de fonds de vallées et surtout par-delà la frontière entre les deux Catalognes, entre France et Espagne. La volonté des élus locaux, convaincus de la nécessité d'un travail collectif pour penser le développement territorial, est à l'origine du projet.

Cependant, c'est grâce à la conjonction de plusieurs facteurs que le projet a pu réellement s'engager. En effet, il leur était nécessaire d'avoir à leur côté des partenaires en capacité d'accompagner le projet méthodologiquement ou par leur capacité à fournir de l'ingénierie. Enfin, il leur fallait mobiliser des moyens humains et financiers pour aller au bout de leur tâche. Ainsi aux côtés des communes, le Pays Pyrénées-Méditerranée a accepté de porter la candidature au label (de 2006 à 2009) puis, dès la signature de la convention avec l'État en 2010, le Service d'animation de l'architecture et du patrimoine le temps de la constitution du GECT<sup>5</sup>. L'ensemble des partenaires institutionnels publics, à tous les échelons territoriaux, ont également accompagné le projet, depuis les services de l'État (la DRAC et le sous-préfet de Céret, Antoine André) à la Generalitat de Catalunya et aux collectivités régionales et départementales.

Comme domaine d'action, le champ du patrimoine est celui qui a été choisi par les élus pour mener à bien leur projet commun. Le patrimoine est un facteur de cohésion et permet l'appropriation d'un espace, notamment en milieu rural, par ses habitants. Il est un support de développement économique et social puisqu'il est non « délocalisable ». Il permet de maintenir à la fois des habitants par la création de

nouveaux services mais également de soutenir et de développer les activités sur le territoire<sup>6</sup>.

Cependant, la viabilité économique, ou tout du moins l'impact économique, d'un projet reposant sur le patrimoine, est souvent questionnée. Ce doute, pour être levé, impose la nécessité de travailler à la fois sur la question de l'impact du patrimoine sur un territoire mais également de ne jamais perdre de vue tout au long du projet l'adéquation du projet et de son contexte territorial. Un projet surdimensionné par rapport à la capacité du territoire peut en effet avoir des conséquences contre-productives au développement du territoire (l'inverse est également vrai mais peut être plus facilement corrigé).

En ce qui concerne l'impact direct et indirect des politiques patrimoniales sur les territoires, les études menées ces dernières années ont pu démontrer qu'il est largement sous-estimé. Ainsi l'étude menée en région Languedoc-Roussillon<sup>7</sup>, relève qu'en 2006, le patrimoine représentait 14,8 % de l'économie touristique de la région<sup>8</sup> et qu'un euro de fonds publics investis dans le patrimoine génère 19 € de chiffres d'affaires<sup>9</sup>.

L'adéquation du projet à son contexte territorial a, quant à lui, été pensée à partir d'objectifs communs dont le premier et le plus important est de développer le territoire en s'appuyant sur ses caractéristiques propres de manière à assurer la pérennité à la fois du cadre de vie et des activités. En effet, le territoire ainsi concerné prend place en milieu rural, en périphérie des espaces attractifs pour la plus grande partie (seul le Bas Vallespir se démarque) qui connaît une chute des actifs et la montée des résidences secondaires et dont l'économie, en mutation, repose sur les stations thermales et une station de ski dont le développement reste soumis aux remboursements de la sécurité sociale et à l'enneigement. Ces problématiques sont aujourd'hui bien connues des acteurs du territoire et ont été prises en compte lors de l'élaboration du projet.

Le territoire ainsi labellisé regroupe les communes des communautés de communes du Vallespir (5 communes) et du Haut Vallespir (14 communes), les trois communes de la Vallée de la

<sup>4</sup> Voir la liste réactualisée annuellement sur [www.vpah.culture.fr](http://www.vpah.culture.fr).

<sup>5</sup> L'implication du Pays Pyrénées-Méditerranée est remarquable quand on mesure que les périmètres des deux territoires ne correspondent pas tout à fait et que près de 40 communes ont accepté d'accompagner un projet qui ne les concernait pas directement. La constitution du GECT est en cours d'instruction par les deux États.

<sup>6</sup> Sur cette question voir notamment le bilan à 20 ans du label de la région Rhône-Alpes « Villes et Pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes » : bilan et perspectives, DRAC Rhône-Alpes / Observatoire des politiques culturelles, 2007, en téléchargement sur les sites Internet [www.culture.gouv.fr/rhone-alpes](http://www.culture.gouv.fr/rhone-alpes) et [www.observatoire-culture.net](http://www.observatoire-culture.net).

<sup>7</sup> Ce travail a été mené en France dans la première décennie des années 2000, voir l'étude en Languedoc-Roussillon : « L'économie du patrimoine culturel en Languedoc-Roussillon » réalisé par figesma conseil à la demande de la DRAC LR et de la Région Languedoc-Roussillon en 2008. Téléchargeable sur le portail <http://www.laregionculture.fr/2719-patrimoine.htm>.

<sup>8</sup> Voir note 2. Le patrimoine représentait en 2006, 14,8 % de l'économie touristique soit 1,46 milliard d'€ de chiffres d'affaires dont 0,44 milliard d'€ de retombées directes (structures du patrimoine et prestataires directs) et 1,02 milliard d'€ de retombées indirectes (entreprises du tourisme). L'économie du patrimoine représentait ainsi 2 % de la production marchande régionale (contre 3,4 % pour l'industrie alimentaire).

<sup>9</sup> Dont 5 € de chiffre d'affaire direct et 14 € de chiffre d'affaire indirect. Par ailleurs, 1 € de fonds publics génère 2,7 € de retombées fiscales (0,6 € de retombées directes, 2,1 € de retombées indirectes).

Rome (L'Albère, Les Cluses et Le Perthus), les municipis de la mancomunitat de la Vall de Camprodon (6 municipis) et enfin Sant Joan de les Abadesses soit environ 38 500 habitants.

Il présente une certaine symétrie avec une zone frontalière montagneuse adossée à la chaîne des Pyrénées et une zone intérieure découpée en vallées perpendiculaires à partir des deux fleuves, le Tech et le Ter, et de leurs affluents. Le Tech et le Ter sont parmi les fleuves les plus importants dans l'armature des Pyrénées-Orientales et de la Province de Gérone prenant tous deux leur source dans le même massif à proximité du Costabonne et se jetant de part et d'autre des Albères dans la Méditerranée.

À ses extrémités, le territoire se différencie par la topographie et la géographie qui marquent les versants intermédiaires nord et sud d'un massif des Pyrénées finissant. Sur le versant sud du Canigou, la vallée haute du Tech s'ouvre sur la plaine du Roussillon au croisement du Tech et de la Rome, alors que la Vallée du Ter, en Ripollès, forme une arborescence qui depuis le Y formé par le Ter et le Ritort débouche sur un nouveau réseau plus important de vallées descendant en pente plus douce vers la plaine de Gérone et Barcelone.

Même aire géographique, même aire culturelle et même destin, le territoire a vécu de façon unitaire jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Situé aux frontières de deux grands royaumes, France et Espagne, qui s'en disputent la propriété, le territoire en partage les aléas, tantôt sous l'autorité de l'un, tantôt sous l'autorité de l'autre. Le plus souvent cependant sous celle de l'Espagne, particulièrement après le traité de Corbeil au XIII<sup>e</sup> siècle qui fixe une première frontière entre les deux royaumes mais toujours dans une communauté de destin avec la Catalogne.

Au XVII<sup>e</sup> siècle avec le traité de Pyrénées qui fixe définitivement la frontière sur la chaîne des Pyrénées, la rupture politique et administrative est consommée sans rompre définitivement les contacts et les habitudes d'échanges (contrebande). Ont ainsi persistés jusqu'à nos jours les traditions et une langue commune ainsi que le sentiment d'appartenir à une même famille culturelle.

La situation géographique du territoire impacte directement la structuration et le fonctionnement du territoire avec les communes les plus peuplées installées aux extrémités Est et Sud du territoire autour de Céret et de Sant Joan de les Abadesses. Si le Roussillon est largement dominé par l'aire urbaine de Perpignan, modestement contrebalancée par un réseau de petites villes de moins de 10 000 habitants (Prades, Thuir, Céret et Argelès-sur-Mer), chaque comarque de la région de Gérone compte au moins une ville de plus de 10 000 habitants, seuil qui garantit une offre en services et fonctions urbaines. Ainsi, autour de Barcelone, 4 aires urbaines se développent dont Olot, mais également Ripoll, aux portes du territoire du Pays d'Art et d'Histoire.

Cette armature territoriale est complétée par un réseau de petites villes positionnées les unes par rapport aux autres à environ 10 à 15 minutes de distance par la route. Elles fournissent des services complémentaires et forment ainsi un maillage équilibré qui couvre la totalité du territoire. Cette armature secondaire est un support important dans la mise en oeuvre du label et la diffusion de ses actions.

Le Pays d'Art et d'Histoire est, comparativement au reste du Roussillon et de la

Province de Gérone, moins peuplé, relativement enclavé et situé dans la partie la plus montagneuse. En dépit de ses deux routes transfrontalières, il semble également le moins intégré au niveau transfrontalier en raison de difficultés d'accès, le relief constituant un obstacle naturel, et son éloignement des pôles urbains principaux (Perpignan, Figueres et Gérone). Ainsi, sur les 22 communes françaises 14 sont en zone de revitalisation rurale (Haut Vallespir).

Ce handicap relatif de la partie centrale du territoire est contrebalancé par le Bas Vallespir qui appartient à une « zone d'intégration transfrontalière » car traversée par d'importants flux transfrontaliers de proximité, qui permet de ne pas déconnecter le territoire des réseaux qui forment l'armature de l'Espace Catalan Transfrontalier (Pyrénées-Orientales/Province de Gérone). Cette zone compte également un corridor eurorégional (Autoroute A9 et LGV) et possède une grande infrastructure de transport au Boulou qui inscrit le territoire à l'échelle régionale. Enfin, la partie sud bénéficie d'interconnexions de routes secondaires est-ouest bien meilleures avec des corridors d'échelle suprarégionale reliant les principales villes à Barcelone. Ainsi aux portes du territoire se trouvent les corridors eurorégionaux Figueres-Olot et Olot-Puigcerda-Ripoll.

La répartition de la population de part et d'autre de la frontière surtout dans les parties montagneuses du territoire, est très semblable. Le Bas Vallespir se distingue, plus proche des caractéristiques du piémont des Albères. La densité de la population est ainsi inférieure à 25 habitants au km<sup>2</sup> en Haut Vallespir, très légèrement supérieure pour la Haute Vallée du Ter (Ripollès) et importante en bas Vallespir et Vallée de la Rome (entre 100 et 120 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne). L'évolution démographique du Pays d'Art et d'Histoire entre 1990 et 1999 aurait été proche de zéro si le Bas Vallespir n'avait pas porté la dynamique démographique du territoire durant cette période (avec un taux entre 0,75 et 1,3 %). La croissance naturelle était ainsi relativement faible voire négative surtout en Haut Vallespir. Cependant, entre 1999 et 2006, la croissance est globalement positive et importante sur l'ensemble de l'espace transfrontalier (Pyrénées-Orientales/Province de Gérone) même si elle reste modeste dans la zone comprenant le Pays d'Art et d'Histoire (de 0 à 0,75 % en Bas Vallespir, Haut Vallespir et Ripollès). Une tendance qui devrait se poursuivre voire s'intensifier à l'horizon 2030. Le Ripollès se révèle être isolé de la dynamique de croissance du reste du territoire sud catalan car il ne bénéficie que peu du solde migratoire très positif dû à l'expansion de l'aire de Barcelone et de l'immigration étrangère. Il semble ainsi plus proche de la situation plus contrastée du nord. La rupture dans l'évolution de la croissance démographique entre le nord et le sud au cours des périodes des deux précédentes décennies a ainsi peu de conséquences sur le territoire du Pays d'Art et d'Histoire.

En termes d'économie, si l'agriculture reste, côté nord, un secteur relativement important et supérieur à la moyenne nationale (4 à 8 %), elle reste très minoritaire au sud (moins de 4 %). L'agriculture, au nord, bénéficie d'un climat favorable et d'une irrigation ancienne : viticulture, arboriculture, maraîchage, élevage essentiellement dans les hauts cantons. Au sud, elle se cantonne essentiellement à l'élevage bovin et porcin et aux cultures associées (fourrages et céréales).

Au sud encore, le secteur de la construction est déterminant pour l'économie. Il est un véritable moteur en lien avec l'activité touristique et de loisirs même si, depuis 2007, l'activité a ralenti, avant même l'effondrement du marché qui a suivi. Au Nord, le poids des actifs se situe en dessous de 7 % sauf en Haut Vallespir qui possède le taux le plus important du Roussillon. Le Ripollès, avec le même taux, est l'un des plus faibles de la province de Gérone.

Le secteur industriel, modeste au nord (moins de 10 %), se concentre dans les secteurs de l'agroalimentaire (70 %). La part des actifs en Haut Vallespir est de 10 à 20 %, un des taux les plus importants du Roussillon. Le secteur des transports et de la logistique pourrait connaître un nouvel essor avec la plate-forme logistique du Boulou (arrivée du TGV). L'industrie est beaucoup plus diversifiée au sud : le poids des actifs employés dans le secteur industriel dépasse les 22 %, un chiffre supérieur à la moyenne catalane. Ce secteur a un poids remarquable en Ripollès (30 %).

L'industrie agroalimentaire est traditionnellement un des secteurs les plus enracinés et emblématiques de la zone. En Ripollès le textile constitue une industrie traditionnelle aujourd'hui dans une situation délicate. Côté nord, la majorité de la population travaille dans le secteur tertiaire (plus de 70 %) : administration, services, distribution et tourisme, première ressource économique du territoire.

Le Vallespir connaît une spécialisation relative dans le tourisme de terroir et le thermalisme. Le poids du travail saisonnier est important 16 % des emplois (contre 7,6 % au niveau national) dans les domaines du tourisme et de l'agriculture. La province de Gérone connaît un poids du tertiaire moins important qu'au nord (62 % de l'activité totale et moins de 50 % pour le Ripollès). Le secteur se fonde pour l'essentiel sur les activités touristiques et le commerce<sup>10</sup>.

Ainsi le projet a-t-il été conçu comme une réponse aux difficultés de développement du territoire avec les objectifs de faire reconnaître cet investissement des initiatives individuelles des communes, de soutenir l'économie résidentielle du territoire, de rendre attractif le territoire pour les actifs, et de valoriser une identité culturelle particulière encore méconnue.

Car en effet, le territoire possède des atouts importants avec une identité culturelle authentique du fait même de sa position périphérique des zones très touristiques et attractives (tout en étant à moins de 2 heures de route de ces zones) et un cadre naturel préservé. En outre, les collectivités du territoire s'étaient investies dans le patrimoine et sa valorisation depuis longtemps mais avec des retombées économiques et sociales insuffisantes.

Ainsi des cadres méthodologiques et stratégiques ont été choisis comme colonne vertébrale du projet. Il s'agit tout d'abord de l'Agenda 21 de la culture, car cette réflexion méthodologique est pensée

<sup>10</sup> Diagnostic des territoires des Pyrénées-Orientales, Direction départementale de l'Équipement des Pyrénées-Orientales / Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Pyrénées-Orientales, Avril 2008 et Livre blanc de l'Eurodistrict pour un avenir transfrontalier, mission d'accompagnement de l'Espace Catalan Transfrontalier pour l'élaboration de son schéma de développement d'aménagement concerté, Mission Opérationnelle Transfrontalière / Universitat de Girona, 2008.

à l'échelle internationale et est donc partagée entre les acteurs de part et d'autre de la frontière. En effet, le Pays Pyrénées-Méditerranée, l'un des acteurs majeurs du projet, tout comme le département des Pyrénées-Orientales adhèrent à cette méthodologie. Au sud, l'Agenda 21 de la culture est également bien connu puisque le secrétariat est assuré par la Generalitat de Catalunya<sup>11</sup>.

Ce dispositif opérationnel complémentaire est le label français « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » qui avait l'avantage d'offrir un cadre d'intervention et d'obtenir une reconnaissance validant la qualité du projet. Il permettait en outre de bénéficier de l'image du label et de prétendre à un accompagnement technique et financier de la part de l'État et des partenaires institutionnels.

Créé par le ministère français de la Culture et de la Communication en 1985<sup>12</sup>, le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » est l'un des premiers labels porté par le ministère, il en est aujourd'hui le plus ancien. Prenant la suite des « Villes d'art », le label était basé à l'origine sur la richesse patrimoniale du territoire (monuments historiques). En constante évolution, il s'inscrit aujourd'hui « dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du territoire et le développement local basé sur le patrimoine » à savoir « assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective ». « Il qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes » investis dans des missions de valorisation et d'animation de l'architecture et du patrimoine. Le label est attribué par le biais d'une convention qui pose les engagements respectifs de l'État et du territoire, voire d'un ou plusieurs partenaires. Il coexiste sous deux formes, les villes ou les pays d'Art et d'Histoire et intègre à présent les agglomérations.

Les territoires labellisés s'engagent avant tout à procéder au recrutement de personnel qualifié soit par concours (animateur et animateur adjoint de l'architecture et du patrimoine) soit sur la base d'un agrément du ministère de la culture et de la Communication (Guides conférenciers). Ce personnel est chargé de mettre en oeuvre une programmation diversifiée toute l'année (visites guidées, visites spectacles, ateliers, formations,...). Enfin, la Ville et le Pays d'Art et d'Histoire sont également chargés depuis quelques années de créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine ainsi qu'un Service Éducatif, dans le respect des moyens du territoire.

Le ministère, pour sa part, s'engage à fournir un accompagnement technique, scientifique et financier sur le fonctionnement et les actions du Service d'animation de l'architecture et du patrimoine ainsi qu'à faire bénéficier le Pays de l'expérience du réseau national. Enfin, il permet l'utilisation du logo, de la charte graphique et des moyens de communication élaborés au niveau national (revue, site Internet...).

Le réseau compte à ce jour 167 Villes et Pays d'Art et d'Histoire, inégalement répartis sur le territoire national avec une densité allant de 1 territoire labellisé en Lorraine à 11 en Rhône-Alpes, respectivement les régions métropolitaines la moins et la plus dotée.

Le Languedoc-Roussillon, comme la Bretagne, les Pays de la Loire, est l'une des régions

<sup>11</sup> Voir [www.agenda21culture.net](http://www.agenda21culture.net).

<sup>12</sup> Voir le site du ministère français de la culture et de la communication [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr) et celui du label [www.vpah.culture.fr](http://www.vpah.culture.fr).



les mieux représentées avec 10 territoires labellisés : 6 Villes et 4 Pays d'Art et d'Histoire. Une répartition qui s'approche du rapport national de 2 Villes pour 1 Pays, 92 villes pour 46 pays -hormis les 8 agglomérations tantôt classées avec les villes (6) tantôt avec les pays (2)-.

Cette disparité des régions tient autant à l'animation du label qu'à sa spécificité. Basé sur la volonté locale, les projets de candidature n'émergent qu'avec l'expression d'une démarche délibérée. Ce développement du label repose également sur les habitudes des territoires à candidater et à monter des projets. Ainsi le Languedoc-Roussillon montre une forte densité d'espaces et territoires reconnus au niveau national comme international (Patrimoine mondial, PNR, Réserves...).

Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire connaissent également des fortunes diverses qui sont dues à leur ancienneté et donc leur reconnaissance au niveau local et aux moyens mis à leur disposition. Il faut aussi souligner le monde qui sépare les Villes et les Pays, pourtant soumis aux mêmes règles.

La part des Pays d'Art et d'Histoire a longtemps représenté un tiers des labels attribués et les Pays ont longtemps bénéficié de méthodologies et d'outils adaptés aux Villes. Cette part a connu une croissance importante avec la création des territoires de projets (pays loi Voynet, PNR) et des intercommunalités au sens large (communautés de communes, communautés d'agglomération ...). Ainsi, lors de la session de 2010, le Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire a évalué 7 candidatures dont 6 Pays<sup>13</sup>. Cette montée en puissance des Pays a fait évoluer le réseau et les outils qui prennent aujourd'hui en compte cette spécificité.

Ainsi, il s'agit dans l'ensemble de territoires ruraux, parfois isolés, mais qui connaissent des échelles très variables de 2 à 284 communes et de 4 500 à 400 000 habitants. Cette multiplicité des collectivités partenaires implique une différence fondamentale de conception et de mise en oeuvre du projet entre un Pays d'Art et d'Histoire et une Ville d'Art et d'Histoire, mais également entre Pays.

« La Ville d'Art et d'Histoire est davantage perçue comme un moyen de promotion d'un patrimoine déjà identifié, le [...] Pays [...] s'attache à créer une dynamique culturelle et patrimoniale à l'échelle d'un territoire qui s'accompagne d'une démarche de reconnaissance du patrimoine »<sup>14</sup> et d'un projet partagé de développement territorial. Ainsi, dans l'exercice de son métier, l'animateur d'un Pays a des fonctions différentes de celles d'un animateur de Ville. Il est davantage un chef de projet et doit être polyvalent. Il élabore des stratégies de maillage du territoire par la création de réseaux avec une multiplicité de partenaires (culturels, touristiques, économiques, aménageurs du territoire).

Trois publics cibles sont visés par le label : les habitants, les jeunes publics et les visiteurs. À l'origine favorisés les visiteurs (en tant que publics touristiques) ont été supplantés dans les conventions par les habitants, devenus public prioritaire, les jeunes publics conservant la seconde place en importance.

Les habitants tiennent donc une place prépondérante, ils sont « perçus comme les ambassadeurs du patrimoine » et les actions en leur faveur sont particulièrement importantes dans la mise en oeuvre de la Convention de Ville ou Pays d'Art et d'Histoire. Le texte de la convention, élaboré au niveau national puis adapté au niveau local en fonction du projet culturel proposé, précise ainsi le rôle du label comme facteur d'appropriation des démarches et réflexions sur l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans les domaines de l'architecture et des patrimoines.

Elle se donne comme objectifs la connaissance, la conservation, la médiation et le soutien à la création, à la qualité architecturale et à la qualité du cadre de vie. Ces objectifs sont pensés dans la perspective d'un développement culturel, social et économique par la transmission aux générations futures et par la responsabilisation collective. Il s'agit d'impliquer la communauté et chacun des citoyens qui la compose.

Le projet du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter a ainsi été pensé à la mesure du territoire. D'une part dans le respect des réalités économiques et sociales et de la prise en compte de la dimension transfrontalière en travaillant sur les habitudes culturelles. Il s'agit notamment, d'anticiper sur la capacité du territoire à absorber un nouvel équipement ou service par l'optimisation des ressources existantes (en termes d'équipements et de ressources humaines) et par la recherche de la complémentarité et de la non concurrence des équipements et des services.

L'objectif est également de permettre l'accès aux prestations du label pour des communes très rurales et isolées en évitant la polarisation des lieux et des activités, en intégrant la mobilité et l'accessibilité à la réflexion et en compensant les disparités en termes de richesse patrimoniale et d'équipements.

C'est ainsi que la proposition pour la mise en place du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (un des engagements du label) est de ne pas créer un nouvel équipement mais de requalifier et compléter les sites patrimoniaux existants et de construire des partenariats avec les autres équipements, notamment les offices du tourisme et les médiathèques). Ce dispositif en réseau d'interprétation de l'architecture et du patrimoine demande cependant un travail plus spécifique sur la visibilité du réseau.

Par les actions mises en oeuvre, il s'agit de dépasser l'effet frontière et de construire une image patrimoniale du territoire.

D'autres initiatives transfrontalières sont à venir dans le cadre du label existent notamment sur la frontière entre la France et l'Espagne dans les Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine mais également dans le nord de la France à la frontière avec la Belgique.

<sup>13</sup> Depuis 2010, le rythme de la labellisation s'est réduit, la volonté du ministère de la Culture et de la Communication étant à la stabilisation du réseau et au rééquilibrage de la répartition sur le territoire national.

<sup>14</sup> « Les Pays d'art et d'histoire, les nouveaux territoires du patrimoine : enquête nationale », ANVPAH & VSSP, 2009.

